

- Téléphone: 09 52 00 02 06
- Email: contact@icea-enr.fr
- Site Web: <http://icea-enr.fr>

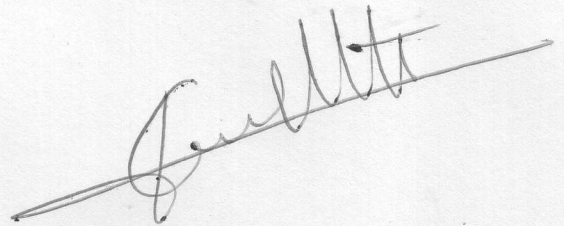
PV . assemblée générale du 31/03/2023

Certifié conforme à

l'originale .

Jean-Paul Gardette

le 03/04/2023



- Téléphone : 09 52 00 02 06
- Email: contact@icea-enr.fr
- Site Web: <http://icea-enr.fr>

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 31/03/2023 de L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Le 31/03/2023 à 18 h 30 les sociétaires du collectif « ICEA », Société coopérative d'intérêt collectif à capital variable, dont le siège est à Labège immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n°822 429 486 RCS Toulouse, se sont réunis à la salle de vic à Castanet sur convocation qui leur a été adressée individuellement par voie électronique, conformément à l'article 22.2 des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Gardette, Président.

Un secrétaire de séance : *Claire Haydon*

Un scrutateur : *Jean-Marc ALBEROLA*

Un scrutateur : *Serge*

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents entrant en séance. Les feuilles de présence, certifiées exactes par le Président permet de constater que sont présents ou régulièrement représenté par un pouvoir annexé à la feuille de présence ou ont voté en ligne dont la liste est annexé à la feuille de présence :

Présents : *44* Représentés : *5* Vote à distance : 142 soit *191* / 428 = *44* %

Le quorum étant de 20 % des associés présents ou représentés pour l'assemblée générale ordinaire, le président déclare alors que l'assemblée générale ordinaire est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Pouvoir
- Résolutions
- Plaquettes comptes 2022
- Liste nouveaux sociétaires 2022
- Les candidats au conseil coopératif
- Rapport d'activité 2022
- Rapport de révision quinquennale

4e *Résolution* : Délégation de l'AG au conseil coopératif pour l'admission des nouveaux sociétaires

Afin de simplifier la gestion, l'assemblée générale renouvelle au conseil coopératif sa délégation d'admission de nouveaux sociétaires en cours d'année sous réserve qu'il en rende compte à l'assemblée générale.

	Présents ou représentés		En Ligne		Total	%
Pour	49	+	140	=	189	
Abstention	0	+	2	=	2	
Contre	0	+	0	=	0	

Résolution adoptée

5e *Résolution* : Affectation des résultats

Note explicative : Selon l'article 29 de nos statuts : Il peut être distribué un intérêt aux parts sociales dont le montant sera déterminé par l'assemblée générale et qui ne peut excéder les sommes disponibles après dotations aux réserves légale et statutaire. Il ne peut être supérieur au taux fixé par la législation en vigueur

Résultat de l'exercice : 16 713 €

Mise en réserve quote part subvention : 10 750 €

Résultat hors subvention à affecter : 5 963 €

Mise en réserve légale 15 % : 894,45 €

Mise en réserve statutaire 42,5 % : 2 534,28 €

Distribuable 42,5 % : **2 534,27 €** soit une rémunération de 1,57 %

Le conseil coopératif propose à l'assemblée générale une rémunération de 1,57 % des parts sociales.

	Présents ou représentés		En Ligne		Total	%
Pour	47	+	132	=	179	
Abstention	2	+	7	=	9	
Contre	0	+	3	=	3	

Résolution adoptée

Demande est faite de recevoir, à nouveau, le lien pour accéder à son compte CoopHub

une piste intéressante pour le futur.

ICEA continuera ses actions de sensibilisation et d'animation dans le domaine de la transition énergétique.

Pour ce faire, le conseil coopératif a structuré la société en groupes de travail afin de mieux identifier et répartir les tâches.

	Présents ou représentés		En Ligne		Total	%
Pour	48	+	138	=	186	
Abstention	1	+	4	=	5	
Contre	0	+	0	=	0	

Résolution adoptée

- Remarque : Projet "citoyen" ~~Elu~~

9e Résolution : Élections au conseil coopératif

Note explicative. : Selon l'article 20.1 de nos statuts

Le Conseil Coopératif est composé de 3 à 15 membres élus à la majorité des suffrages, à bulletins secrets par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque membre du conseil coopératif est élu pour une durée de deux ans, renouvelable.

5 places sont à renouveler et 4 sont à pourvoir au conseil coopératif. Les nouveaux candidats sont élus pour 2 ans.

Conseillers élus en 2022 :

- Christian Thil
- Mireille Pascal
- Jean-Paul Gardette
- Caroline Fouchard
- Vincent Réquillart
- Dominique Blanchot

Conseillers sortants élus en 2021

- Patrick Couderc
- François Buisson
- Christophe Vandangeon
- Eric Georget
- Claire Haydont

Candidats :

- Patrick Couderc

	Présents ou représentés		En Ligne		Total	%
Pour	49	+	135	=	184	
Abstention	0	+	6	=	6	
Contre	0	+	1	=	1	

Elu

- François Buisson

	Présents ou représentés		En Ligne		Total	%
Pour	49	+	136	=	185	
Abstention	0	+	6	=	6	
Contre	0	+	0	=	0	

Elu

	Présents ou représentés		En Ligne		Total	%
Pour	47	+	139	=	186	
Abstention	1	+	3	=	4	
Contre	1	+	0	=	1	

Résolution adoptée

11e Résolution : Pouvoir pour les formalités

Note explicative : Cette résolution permet au président de déposer les comptes, les statuts et le PV d'AG au greffe du tribunal de commerce.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal certifié conforme à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

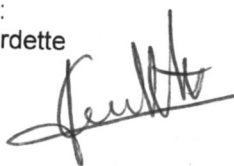
	Présents ou représentés		En Ligne		Total	%
Pour	49	+	142	=	191	100
Abstention	0	+	0	=	0	
Contre	0	+	0	=	0	

Résolution adoptée

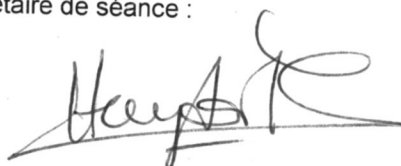
Questions/ Réponses

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président, la secrétaire de séance et les deux scrutateurs le 31/03/2023

Le président :
Jean-Paul Gardette

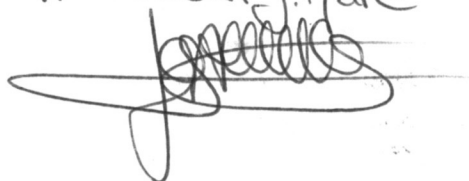


La secrétaire de séance :



Scrutateur 1 : Nom Prénom

ALBEROLA J. Marc



Scrutateur 2 : Nom Prénom

S. NICLET

